

RENTREE 2018

Votre enfant est affecté au Lycée Guy CHAUVET. Il vous faut procéder à son inscription au plus tôt.
La présence de l'élève est obligatoire, une photo sera faite au moment de l'inscription pour le logiciel PRONOTE (Emploi du temps, gestion des absences et des notes). La notification d'affectation doit être obligatoirement conservée par la famille ainsi que le certificat de fin de scolarité.



LE LYCEE NE FERA PAS D'INSCRIPTIONS EN LIGNE CETTE ANNEE

ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE
Vous êtes priés de vous présenter au Lycée Guy Chauvet de Loudun

UNIQUEMENT
le mardi 3 juillet de 8 h 15 - 12 h
et de 13 h 30 à 17 h 30
le mercredi 4 juillet de 8 h 15 - 12 h
et de 13 h 30 à 17 h 30
à la M.D.L (Maison des Lycéens)



Attention, les conditions d'accueil à la MDL pour les inscriptions ne nous permettent pas de faire des photocopies, merci de faire le nécessaire.

- **Le dossier d'inscription doit comporter :**

- une photocopie de la carte d'identité ou passeport
- la feuille avec le choix des enseignements d'exploration (**feuille volante + dans le dossier**)
- Le courrier pour les élèves qui souhaitent faire l'anglais ou l'espagnol appliqué (une priorité est donnée aux élèves qui suivent déjà l'AGAP ou l'ESAP)
- les photocopies des certificats de vaccinations obligatoires (DT-POLIO)
- la fiche urgence
- Le dossier d'inscription à l'internat pour les futurs internes (fiche de déplacements à pieds, fiche de vie scolaire **avec une photo collée**), accueil du dimanche, fiche d'urgence internat, l'autorisation de sorties, fiche de demande d'inscription aux transports scolaire 2087-2019 + chèque de 20 € à l'ordre du Trésor public (navette entre l'internat et le lycée Guy Chauvet).
- un relevé d'identité bancaire (**obligatoire**)
- un exéat ou certificat de fin de scolarité (à demander au collègue ou au lycée où était scolarisé votre enfant).
- un chèque de 10 € facultatif pour l'adhésion à la maison des lycéens (à l'ordre de la MDL du Lycée) comportant au dos le nom et prénom de l'élève L'adhésion à la Maison des Lycéens est volontaire ; elle permet à l'élève adhérent d'accéder aux activités de la MDL, d'être assuré pour toute sortie et voyage éducatif, de participer, hors temps scolaire, aux divers projets financés par la Maison des Lycéens : cinéma, vidéo, clubs divers...
- l'autorisation pour les photos scolaires et la fiche d'adhésion volontaire à la MDL
- l'autorisation de prélèvement automatique

Une attestation de responsabilité civile pour l'année 2018-2019 vous sera demandée à la rentrée.

Transport scolaire : IMPORTANT si vous relevez d'un régime dérogatoire, aucun formulaire pré-imprimé ne vous sera envoyé. En effet, la Direction des Transports vous a adressé la démarche à suivre pour renouveler l'inscription de votre enfant aux transports scolaires.

Pour les nouvelles inscriptions, les démarches s'effectuent sur le site transports.nouvelle-aquitaine.fr

Le Proviseur,
C. HOJKA-MATHIEU